

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Communauté de Communes
4B Sud-Charente
Le Vivier - 16360 TOUVERAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 FÉVRIER 2019

DATE DE CONVOCATION : 08 FÉVRIER 2019

N°2019-01-17

Conseillers en exercice : 62
Conseillers titulaires et suppléants présents : 43
Conseillers votants : 44

Dont pouvoirs : 7

Pour : 44
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2019 et le 14 février à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Pérignac, sous la présidence de Monsieur Jacques CHABOT, Président.

Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Maryse BOUCHER PILARD remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : Mme IDIER Chantal – **BAIGNES** : M. DELETOILE Gérard, Mme BOUCHER-PILARD Maryse - **BARBEZIEUX** : M. RENAUDIN Vincent, M. DELATTE Benoît, M. BOBE Philippe – **BARRET** : M. CHATELLIER Dominique – M. PROVOST Jean-Jacques **BECHERESSE** : M. MAURICE Jacky – **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick – **BRIE SOUS BARBEZIEUX** : M. ELION Jean-Pierre – **BROSSAC** : Mme SOULARD Annick – **CHALLIGNAC** : M. TUTARD Christophe – **CHAMPAGNE-VIGNY** : M. SAUMON Gérard - **CHILLAC** : Mme GOUFFRANT Marie-Hélène – **CONDEON** : Mme FOUASSIER Véronique – **COTEAUX-DU-BLANZACAIS** : Mme GRENOT Marie-Pierre , Mme ROCHAS PASUTTO Anne-Marie - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard – **GUIMPS** : M. RAVAIL Pierre – **LACHAISE** : M. BLUTEAU Jacky - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques – **MONTMÉRAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel – **ORIOLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PASSIRAC** : M. de CASTELBAJAC Dominique - **PERIGNAC** : M. MONTENON Thierry - **REIGNAC** : Mme BELLOT Marie-Claude, M. DEAU Loïc – **SAINT-BONNET** : M. GERVAIS Philippe - **SAINT-FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire – **SAINT-MEDARD DE BARBEZIEUX** : Mme MONNEREAU Françoise - **SAINTE-SOULINE** : M. FAURE Jean-Marie – **VAL DES VIGNES** : M. MONNET Lionel, M. DECELLE Guy, M. BARBOT Jean-Pierre – **VIGNOLLES** : M. LE FLOCH Gilles.

Pouvoirs :

M. MEURAILLON André (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Jacques CHABOT (Barbezieux) - M. CHAUVIN Thierry (Barbezieux) a donné pouvoir à M. Loïc DEAU (Reignac) - Mme SWISTEK Florence (Barbezieux) a donné pouvoir à M. DELATTE Benoît - Mme LELIEVRE Dominique (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme GRENOT Marie-Pierre (Coteaux-du-Blanzacais) - Mme GARD Patricia (Barbezieux) a donné pouvoir à Mme BOUCHER PILARD Maryse (Baignes) - M. BUZARD Laurent a donné pouvoir à M. MARRAUD Jean-Luc (Chantillac) – Mme AUTHIER-FORT Claire a donné pouvoir à M. BARBOT Jean-Pierre

Etaient présents sans droit de vote :

M. GUILLON Jean-Jacques (Guimps), Mme MONTAUT Martine, M. PETIT Bernard (Orioles) Mme EDELY Françoise, M. ROBIN Eric (Saint-Bonnet),

Etaient excusés :

M. GIRARD Guy (Angeuduc), M. CHAPUZET Jean-Paul (Brie sous Barbezieux), M. MAUGET Bernard (Coteaux-du-Blanzacais), Mme GENDRINEAU Laurence (Etriac), M. BONNAUD Pascal (Lachaise), M. BERGEON Frédéric (Montmérac), M. HILAIRET Joël (Passirac).

N°17 – Objet : Vente des parcelles A-814 et A-815 sur la commune de Val des Vignes à la SAS AUGIER ou ses représentants

Rapporteur : Monsieur le Vice-président en charge de l'économie

Monsieur le Vice-président rappelle à l'assemblée que, dans le cadre de la commercialisation des terrains sur la commune de Val-des-Vignes, la Communauté de Communes a reçu une demande de Monsieur FABAREZ pour un projet d'acquisition dans le cadre de l'activité de l'entreprise S.A.S. AUGIER.

La S.A.S. AUGIER est une société créée en 1975, spécialisée dans la création et la construction de pavillons. Elle est actuellement sise à VAL des VIGNES. L'évolution de l'activité nécessite pour les gérants de reconsidérer son implantation actuelle. L'acquisition du terrain ci-après précisé permettra de gagner en visibilité et améliorera les conditions d'accueil des clients et salariés de l'entreprise.

Messieurs FABAREZ Ludovic et PELTIER Jean-Philippe se sont positionnés sur le terrain cadastré A-814 d'une surface totale de 2 952 m² dont 2110 m² constructibles (et 842 m² non constructibles) ainsi que la parcelle inconstructible limitrophe cadastrée A-815 d'une surface totale de 4 042 m² et située sur la commune de Val-des-Vignes, Jurignac, Zone Porte du Sud-Charente.

La délibération n°2018-02-06 fixe le prix du mètre carré constructible à 5,6 € H.T. et le prix du mètre carré inconstructible de 0,4 € H.T.
Par courrier en date du 1^{er} mars 2018 le service des domaines a donné son accord sur cette proposition de prix.

Monsieur le Vice-président rappelle que les terrains sont vendus en l'état et qu'il reste à la charge du preneur :

- la viabilisation des terrains ;
- les raccordements aux réseaux d'eau, d'électricité et de télécommunication ;
- la gestion des eaux pluviales et des eaux usées à la parcelle ;
- les frais de notaire.

Considérant la délibération précitée, la communauté de commune et le preneur se sont accordés sur un prix de cession de 13 770 € H.T.

Sur ce montant viendra se rajouter la TVA sur marge, qui sera définie par le notaire.

Où cet exposé, le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la vente dudit terrain sur la commune de Val-des-Vignes au prix de 13 770 € HT ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acte de vente avec la SAS AUGIER ou ses représentants ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents intervenant en application de la présente délibération.

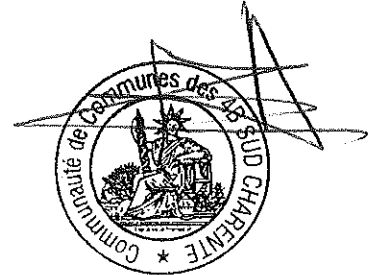
La recette sera imputée à l'article 7015 du budget zone.

AR PREFECTURE

016-241600501-20190215-DEL_2019_01_17-DE
Reçu le 15/02/2019

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : **15 FEV. 2019**
Publié ou notifié le : **15 FEV. 2019**
Touvérac, le **15 FEV. 2019**

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 15 février 2019
le Président,
Jacques CHABOT.

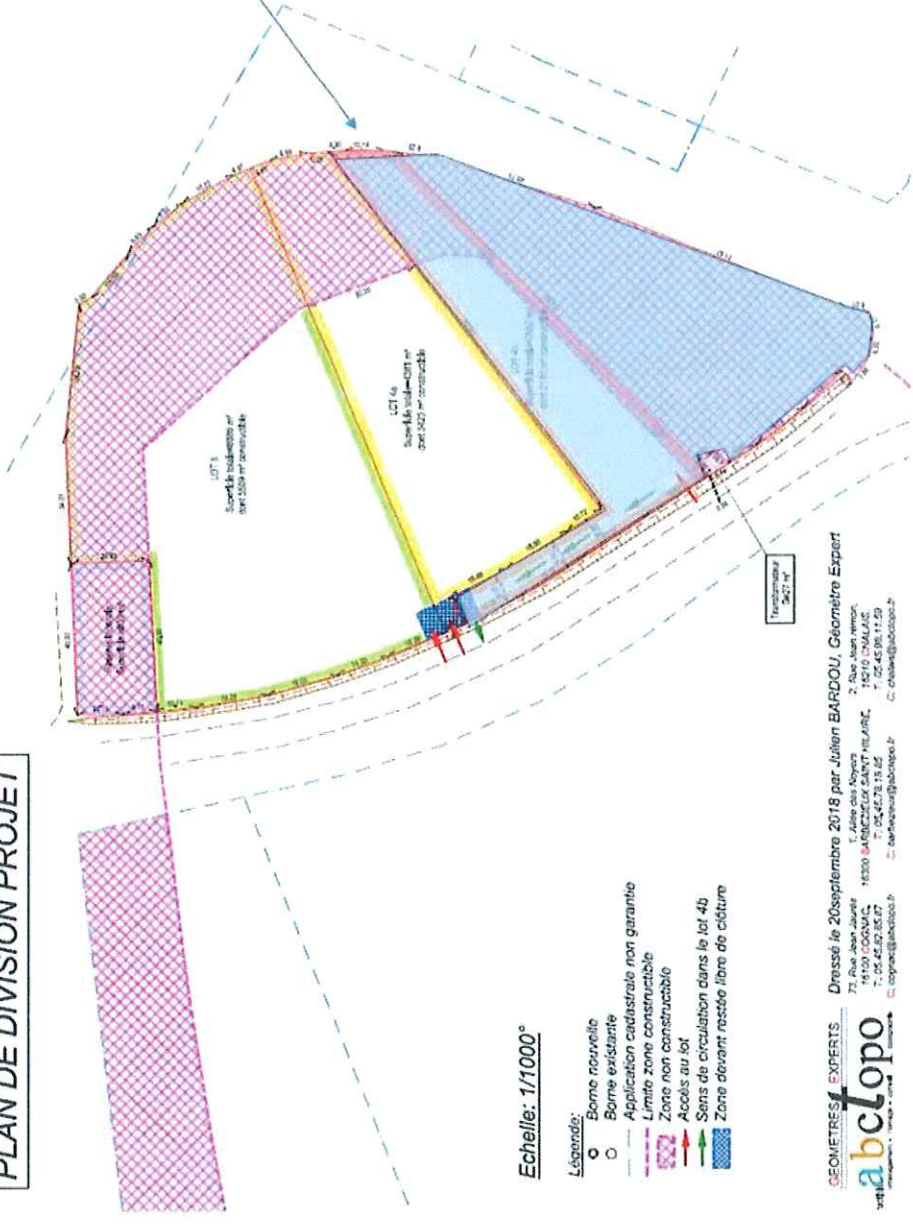


Dossier n° 180002
 Coordonnées LAMBERT CC48

COMMUNE DE VAL DES VIGNES
 Cadastre:
 Section A
 Lieudit: "Le Maine de l'Epine"

PLAN DE DIVISION PROJET

Lot 4b et restant
 inconstructible - MM.
 FABAREZ et PELTIER



Echelle: 1/1000°

- Légende:
- Borne nouvelle
 - Borne existante
 - Application cadastrale non garantie
 - Limite zone constructible
 - Zone non constructible
 - Accès au lot
 - Sens de circulation dans le lot 4b
 - Zone devant restée libre de clôture

GEOMETRES EXPERTS
abctopo
 Dressé le 20 septembre 2018 par Julien BARDOU, Géomètre Expert
 71, Rue des Saules
 14200 SAUVIGNY
 T. 05 45 27 84 47
 F. 05 45 27 84 47
 C. chava@abc topo.fr

Avant toute construction de clôture en bordure
 du domaine public, une demande d'amélioration
 devra être déposée auprès de la collectivité concernée
 (maire ou ADM).

AR PREFECTURE
 016-241600501-20190215-DEL_2019_01_17-DE
 Regu le 15/02/2019